



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télécommunications

Question écrite n° 127341

Texte de la question

M. Louis-Joseph Manscour attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les disparités constatées en matière de tarification des appels passés entre la métropole et les départements et territoires d'outre-mer. En effet, il est anormal que les appels effectués depuis ou vers ces territoires soient facturés comme des appels internationaux puisqu'ils s'effectuent entre deux points appartenant au territoire de la Nation. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que l'ensemble du territoire français puisse bénéficier des mêmes conditions tarifaires en matière de téléphonie, permettant ainsi l'instauration d'une véritable « continuité téléphonique » entre la métropole et les départements et collectivités d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Louis-Joseph Manscour](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127341

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 889

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)